Les élections des 20 & 27 juin prochain approchent. En cas d'absence, vous pouvez donner procuration à une personne de confiance inscrite sur la liste électorale, de trois manières :

- Faire la pré demande en ligne sur https://www.maprocuration.gouv.fr (un compte France Connect est nécessaire), puis vous rendre en Gendarmerie avec un justificatif d'identité et l'e-mail de confirmation du dépôt de la demande.

- Remplir le CERFA 14952*02 et l'emmener en Gendarmerie avec un justificatif d'identité.

- Vous rendre directement en Gendarmerie avec un justificatif d'identité et tout remplir sur place.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour plus de renseignements.